

Il est important de faire la distinction entre un conflit et de l'intimidation

Quelques définitions :

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13)

Conflit

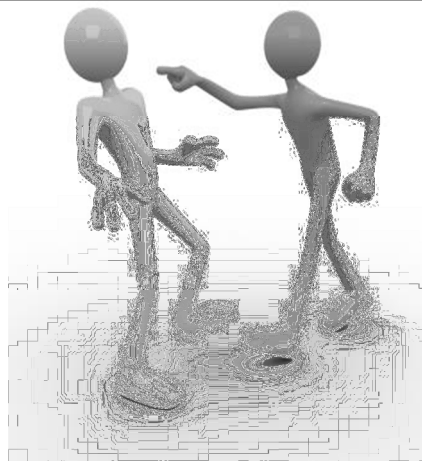
Désaccord entre deux ou plusieurs **personnes sur le même pied d'égalité**, qui ne partagent pas le même point de vue, mais où chacun est libre de donner sa version. Chacune des parties peut vivre un sentiment de détresse par rapport à la situation et le conflit peut mener à des gestes de violence s'il n'est pas résolu. La plupart du temps, le conflit **part d'une situation isolée**.

On parle donc d'intimidation lorsqu'il y a présence de ces

4 critères :

- 1.** L'intention de nuire : un agresseur cherche à causer un tort physique ou psychologique à sa victime
- 2.** La fréquence : les actes sont fréquents et répétitifs
- 3.** L'inégalité des pouvoirs entre la victime et le(s) agresseur(s) : que ce soit au niveau d'un attribut physique (ex : grandeur, force physique, etc.), du statut social (ex : popularité), du nombre, etc.
- 4.** Un sentiment de détresse ou d'impuissance présent chez la victime

Pour plus d'information sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence en place dans notre école, consultez le site internet : <http://ecoleanm.org/>



Exemple de situations d'intimidation

- Un jeune garçon qui ne correspond pas aux stéréotypes sexuels se fait régulièrement traiter de «fif», «tapette», etc. en classe, dans la cafétéria et dans les cases par quelques élèves. Il cherche par tous les moyens à éviter ces lieux, se fait mettre de côté et souffre de cet isolement.
- De fausses rumeurs sont partagées à l'école et sur les réseaux sociaux au sujet des comportements sexuels d'une élève. La jeune fille se sent humiliée. Elle ne veut plus fréquenter l'école et s'absente régulièrement.
- Des graffitis sont faits sur la case d'un élève qui a un trouble du spectre de l'autisme. Lors du trajet d'autobus, un autre élève lui prend sa tuque, ses bottes et son lunch. L'élève pleure souvent le soir chez lui et fait des crises le soir avant de monter dans l'autobus.

Exemples de situations qui ne sont pas de l'intimidation

- Une dispute entre amis (conflit)
- Une bataille où il y a échange de coups entre deux élèves (violence physique)
- Un élève qui insulte un autre élève. L'élève ciblé réagit ou met fin à l'amitié avec cet autre élève et la situation cesse. (violence verbale)
- Une taquinerie où tout le monde s'amuse, la personne taquinée incluse

Suggestions à l'intention des parents

- Gardez toujours un œil sur l'utilisation d'internet et des médias sociaux de votre enfant pour le guider dans ses actions.
- Demeurez attentifs aux signes qui pourraient révéler un problème (ex. tristesse, notes scolaires diminuent).
- Si votre jeune vous confie être victime d'intimidation, restez calme, ne dramatisez pas la situation, ne le blâmez pas, écoutez-le attentivement, car les jeunes se confient généralement à un adulte qu'en dernier recours.
- Encouragez le jeune à s'affirmer face à l'intimidateur ou à l'ignorer et à rester avec des amis sur lesquels il peut compter
- Aidez votre jeune à trouver des solutions, sans tout prendre en charge ni le surprotéger.
- Dites-lui d'éviter tout geste de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Communiquez avec les adultes qui étaient responsables de votre jeune lorsque les gestes se sont produits (éducateurs, surveillants, directions).
- Rappelez-lui qu'il est important de DÉ-NON-cer ces situations à un adulte responsable de l'école, soit en lui en parlant directement ou en utilisant un des moyens de signalement confidentiel mis à sa disposition.
- Il peut être pertinent d'inscrire votre jeune dans une activité qui l'aidera à développer sa confiance en soi (ex. soccer, activité artistique, etc.) ou même de l'encourager à aller chercher de l'aide externe, par exemple au CISSS de votre région
- Si vous avez des questions en lien avec l'intimidation, communiquez avec les personnes responsables de votre école.

Ressources

École Augustin-Norbert-Morin

450 240-6220

Demandez à être référé aux personnes responsables du plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Ressources pour les parents

Ligne pour les parents

(Écoute et intervention téléphoniques)

1-800-361-5085

Site internet

Guide à l'intention des parents

<http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/RIDR/DPK/01Dec12/parents-f.htm>

CSSS des Pays d'en-Haut

Accueil psychosocial

1-450-229-6601

Lecture intéressante

Voors, W. (2003). *L'intimidation ; Changer le cours de la vie de votre enfant*. Montréal : Sciences et culture.

Ressources pour les jeunes

TEL JEUNES

1-800-263-2266

www.teljeunes.com

JEUNESSE, J'ÉCOUTE

1-800-668-6868

www.jeunessejecoute.ca

Site internet

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/index-fra.htm>

Lecture intéressante

Doyon, N. (2011). *Non à l'intimidation; J'apprends à m'affirmer*. Éditions Midi Trente
(Suggère des outils aux jeunes ainsi que des idées positives pour se défendre efficacement contre l'intimidation et développer l'aptitude à s'affirmer)



L'intimidation l'affaire de tous

Dépliant informatif
à l'intention des parents



Document conçu par :
Marie-Claude Brochu, ps. éd. (CSL)
et Katryne Marcil, TES